



PRESIDENCE DE LA  
REPUBLIQUE DU BENIN

AGENCE NATIONALE DE  
PROTECTION SOCIALE

REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA MICROFINANCE (MASM)  
-----

AGENCE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE

## APPEL A CANDIDATURE

Recrutement d'un Informaticien spécialiste des systèmes d'information au profit de l'Agence Nationale de Protection Sociale (ANPS)

## I. Contexte.

L'Agence Nationale de Protection Sociale est une structure publique créée par Décret n°2019-008 du 09 janvier 2019. Elle met en œuvre la politique de l'État en matière de protection sociale et spécifiquement en matière d'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH). L'ARCH vise à fournir un paquet de quatre services de protection sociale (assurance maladie, formation, crédit et retraite) à tous les béninois en général et en particulier aux couches les plus démunies des secteurs de l'agriculture, du commerce, du transport, de l'artisanat, de l'art et de la culture ainsi qu'aux personnes démunies sans activité.

L'ANPS a, entre autres, pour missions :

- D'assurer la gestion opérationnelle, la supervision générale de l'ARCH en s'appuyant sur ses directions techniques, ses antennes départementales et ses cellules communales ;
- De délivrer les agréments aux prestataires et partenaires stratégiques sur la base de critères spécifiques à chaque type de prestataires et partenaires.
- De collecter, vérifier, traiter et mettre à jour les informations relatives à l'immatriculation, au paiement des cotisations, à la mobilisation des ressources de toutes natures, à la fourniture des prestations et au règlement des prestataires ;
- De réaliser le traitement informatique et la liquidation des prestations ;
- D'assurer et réaliser la mise à jour régulière des données statistiques concernant ses activités et celles des organismes agréés ;
- De mettre en place le réseau ARCH dans tous les domaines d'intervention de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain.

Pour réaliser ses missions et atteindre ses objectifs l'ANPS doit disposer d'un cadre informatique et opérationnel intégré fournissant l'information adéquate pour une exploitation efficiente et une gestion efficace de ses services ou activités. La réalisation de ces objectifs nécessite un accompagnement technique pour la mise en place d'un système intégré de gestion adapté aux besoins des prestations de l'ARCH. Dans cette perspective, l'ANPS a lancé un processus de recrutement d'un AMOA afin d'obtenir une assistance technique pour déterminer et garantir les conditions de mise en œuvre du système d'information de l'ARCH, sur ses quatre (04) volets et le « Registre Social Unique (RSU) » des bénéficiaires potentiels des programmes de protection sociale.

Les présents TDR sont élaborés afin de recruter un expert informaticien spécialisé dans la réalisation de système d'information (en Assurance maladie, formation professionnelle, crédit et retraite) pour assurer l'assistance qualité du processus de mise en place du système d'information de l'ANPS par l'AMOA.

## II. Localisation du poste :

Le poste est localisé au siège de l'ANPS à Cotonou. L'informaticien pourrait être amené à effectuer des déplacements à l'intérieur du pays précisément dans les antennes départementales de l'Agence, les cellules communales et auprès des prestataires et partenaires.

## III. Mission

Sous la supervision directe du Directeur Général de l'ANPS, l'informaticien est responsable de suivi de l'assurance qualité de la conception et de l'implémentation de l'architecture du système d'information de l'ANPS. A ce titre, il supervise sa réalisation par l'AMO, et conseille le Directeur de l'ANPS sur les choix informatiques, organise les ateliers de validation des livrables de l'AMOA, etc.

## IV. Principales tâches

L'informaticien est responsable de l'assurance qualité de la mise en place et du fonctionnement du système d'information de l'Agence.

Il a spécialement pour tâches de :

- Suivre et Superviser les travaux de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) recruté par l'ANPS;
- Organiser les séances de travail entre l'ANPS et l'AMOA ;
- Se prononcer sur la qualité du processus et des documents produits par l'AMOA ;
- Faire l'assurance qualité du processus de réalisation du système d'information de l'ANPS ;
- Faire appel aux compétences nationales pour évaluer l'architecture technique du système d'information proposé par l'AMOA ;
- Veiller à la sécurité du système informatique proposé par l'AMOA ;
- Conseiller le Directeur de l'ANPS dans les choix du meilleur système d'information pour l'Agence.

## V. Profil

Peuvent soumissionner à ce poste, les personnes disposant de solides expériences dans les domaines de conception et d'implémentation des systèmes d'informations, de suivi d'assistance à maîtrise d'ouvrage et en réalisation de schémas directeurs informatiques. Les candidats doivent aussi avoir une bonne connaissance des systèmes de protection sociale notamment l'assurance maladie sociale.

L'expert informaticien spécialiste en systèmes d'information doit :

- Etre titulaire d'un diplôme de BAC +5 en ingénierie des systèmes d'information, en informatique, en gestion de projets informatiques ou tout autre diplôme équivalent ;
- Justifier d'au moins 10 années d'expériences professionnelles dans le domaine des systèmes d'information d'assurance, dont au moins cinq (05) dans le domaine de la protection sociale ou assurance maladie publique ;

- Avoir des expériences/connaissances des logiciels (Activ'Infinite, Wynsure, Prévassur, Orion, Oracle, MySQL, Access, DB2) ;
- Avoir des expériences/connaissances des méthodes/modélisation UML, MERISE, modélisation de processus ;
- Avoir une parfaite maîtrise des langages de requêtes (SQL, PL/SQL, Cobol, Visual Basic, C, ADA, PHP, JAVA/J2EE, XML, HTML) ;
- Connaitre les systèmes d'exploitation (WINDOWS, LINUX, MVS, IMS, CICS, SOAP) ;
- Connaître les outils informatiques d'exploitation assurantiel ;
- Savoir appliquer les architectures logicielles et / ou matérielles appropriées ;
- Savoir résoudre des problèmes d'interopérabilité ;
- Savoir programmer dans différents environnements informatiques ;
- Disposer d'aptitudes de leadership avec une bonne capacité de communication et de relations interpersonnelles ;
- Être capable de travailler sous pression ;
- Être libre de tout engagement au cours de la période couverte par le contrat ;
- La certification PMP ou Prince 2 serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance de l'anglais (lu et parlé) serait un atout.

## VI. Conditions d'emploi

La durée du contrat est de deux **(02) ans** renouvelable selon la performance de l'employé jugée satisfaisante par l'employeur. La prestation de l'employé est évaluée à la fin de chaque année. La période d'essai est de 3 mois.

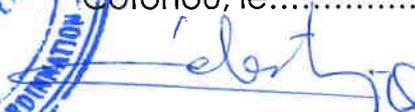
## VII. Procédure de recrutement

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur dossier aux adresses mails suivants : [lhountondji@presidence.bj](mailto:lhountondji@presidence.bj) ; [vquenum@presidence.bj](mailto:vquenum@presidence.bj) ; [venanta@yahoo.fr](mailto:venanta@yahoo.fr) ; ou à déposer au siège de l'ANPS à l'adresse ci-dessous du 14 au 29 septembre 2020 de 08 h à 18h 30 mn.

**Adresse ANPS** : UGP-ARCH, 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble MTN sis au quartier Djoméhoutin à côté du Centre International de Conférence (CIC) ; Cotonou.

- Pour les candidats présélectionnés, l'entretien aura lieu à partir du 29 septembre 2020 par visioconférence ou en présentielle.

Cotonou, le.....2020

  
C. Venant Célestin QUENUM

Coordonnateur de l'Unité de Gestion du Projet ARCH

